Un témoignage met à mal la version des Moretti sur la porte verrouillée du Constellation

Drame de Crans-Montana

Modifié le 18 février 2026 à 23:04

Résumé de l'article Partager

Incendie meurtrier de Crans-Montana: un agent d'accueil accable Jessica Moretti / 19h30 / 2 min. / le 18 février 2026

Un jeune homme recruté pour filtrer les entrées dans le bar de Crans-Montana la nuit du drame a été auditionné mercredi par la police cantonale valaisanne. Il affirme que la patronne a demandé de limiter l'accès à la seule entrée principale du Constellation.

Ce menuisier de formation âgé de 28 ans a travaillé dans le bar Le Constellation dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier.

L'avocat Thomas Barth, qui défend ses intérêts, décrit sa mission ce soir-là: "Mon client était agent d'accueil. Il était engagé en extra pour cette soirée. Son rôle était de contrôler les cartes d'identité des personnes qui rentraient au Constellation", explique-t-il à la RTS.

Il entend une discussion

Peu après son arrivée sur place, le 31 décembre, l'agent d'accueil assure avoir entendu une discussion entre Jessica Moretti, une serveuse et son petit ami.

"Il était question de l'accès au Constellation. Mon client explique que Madame Moretti a demandé de limiter l'accès à la seule entrée principale du Constellation et non d'autres accès afin d'éviter que des personnes rentrent par des entrées prohibées", précise Me Barth.

Selon le témoin, le but était de s'assurer tout d'abord que personne n'entre sans payer, mais aussi de ne pas laisser rentrer n'importe qui.

Audition capitale

Pour Me Romain Jordan, qui représente plusieurs familles de victimes, cette audition est capitale dans ce dossier.

"C'est absolument saisissant et ça contraste de façon notable et directe avec ce qui est ressorti ce jour des déclarations des prévenus sur quelle porte était ouverte (...). Ici, on a la confirmation que la sécurité était tout sauf une priorité", déclare-t-il à la RTS.

Pour mémoire, la porte de service du rez-de-chaussée était fermée la nuit du drame et plusieurs personnes retrouvées inconscientes derrière cette porte font partie des victimes décédées.

Les avocats du couple réagissent

Les affirmations de l'auxiliaire de sécurité contredisent les affirmations répétées

Qui dit alors vrai? Les époux Moretti ou la personne auditionnée ce mercredi?

Contactés par la RTS, les avocats déplorent que "l'interdiction de communiquer ordonnée par le Ministère public a manifestement été foulée aux pieds par certains".

Ils ajoutent que "s'agissant de la porte de service située au rez-de-chaussée, des témoignages et déclarations contenus dans la procédure contredisent les "déclarations" qui vous ont été rapportées".

L'instruction pénale se poursuit et permettra sûrement d'y voir plus clair sur ce point capital. Jessica et Jacques Moretti, prévenus d'homicide par négligence, sont présumés innocents.

>> Les explications dans Forum :

Drame de Crans-Montana: le témoignage accablant d'un auxiliaire de sécurité / Forum / 3 min. / le 18 février 2026

Ludovic Rocchi et Fabiano Citroni, Pôle enquête RTS